

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-02
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL,
ACADÉMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;

Le recteur de l'académie de Créteil ;

Le recteur de l'académie de Versailles ;

et

La cheffe du service de l'action administrative et des moyens,

- Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 29 octobre 2025 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêté du 5 septembre 2025 ;
- Vu l'arrêté n° DEC1-2026-01 du 5 janvier 2026 nommant, pour la session 2026, la présidence du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

- ARRÊTENT -

ARTICLE 1 : Sont nommés, pour la session 2026, membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil, de l'académie de Versailles et pour l'administration centrale, les personnes citées en annexe.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 5 janvier 2026

Fait à Arcueil le 5 janvier 2026

**La directrice du service interacadémique des
examens et concours**


Aurore COLLET

- ANNEXE -

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-02 DU 5 JANVIER 2026
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL,
ACADÉMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2026

- Présidente du jury : Madame Laurence TARAMINI, attachée principale d'administration de l'Etat
Gestionnaire-comptable, Cité scolaire Jules Ferry, Paris (9^{ème} arrondissement), académie
de Paris.
- Vice-président : Monsieur Benjamin PELLET, personnel de direction de classe normale, proviseur adjoint,
Lycée Montesquieu, académie de Versailles.
- Membres du jury : Madame Emilie JOST-BAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
assistante de direction, Collège Jeanne Bonnardel-Beguïn, Moussy-le-Neuf, académie de
Créteil.
- Monsieur Christophe LÉVÊQUE, attaché d'administration de l'Etat, Secrétaire Général,
Lycée Paul Robert, Les Lilas, académie de Créteil.
- Monsieur Steeve VITALY, SAENES de classe exceptionnelle, Secrétaire de direction,
Lycée Elisa Lemonnier, Paris, académie de Paris.
- Madame Dolorès NZOUNGOU, attachée principale d'administration de l'Etat, Secrétaire
générale, Lycée Hector Guimard, Paris 19^{ème}, académie de Paris.
- Madame Nathalie ODDOZ, attachée d'administration de l'Etat, Secrétaire Générale,
Collège Les Champs Philippe, La Garenne-Colombes, académie de Versailles.
- Monsieur Christophe LAURENT, attaché principal d'administration de l'Etat, Responsable
du pôle de l'action sociale, Rectorat de l'académie de Versailles.
- Monsieur Nicolas COULANDREAU, attaché principal d'administration de l'Etat, Chef de
la section des analyses juridique ressources humaines, du conseil médical ministériel et
des pensions (bureau de gestion statutaire et des rémunérations), Administration centrale.
- Madame Alicia BROUTA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de
section recrutement et attractivité, Direction Générale des Ressources Humaines,
Administration centrale.